

Arras, le 2 mars 2018

## Vigilance jaune « Neige Verglas » pour le département du Pas-de-Calais

L'épisode « Neige-Verglas » qui a concerné ce jour le département du Pas-de-Calais, a donné lieu pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Pas-de-Calais à des interventions concernant :

- **10** accidents de la circulation (notamment sur l'A16 entre Boulogne-sur-Mer et Calais) ;
- **5** chutes sur la voie publique (en raison des chaussées verglacées) ;
- **14** personnes blessées légèrement transportées dans des Centres Hospitaliers.

A partir de 19h, Météo France placera le département du Pas-de-Calais en vigilance jaune « Neige-Verglas » jusqu'au samedi 3 mars 2018, 9h.

Les faibles températures de la nuit et du matin seront favorables à la formation de plaques de verglas éparses par regel des surfaces humides.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, appelle à la vigilance de tous les usagers. L'ensemble des services concernés resteront vigilants quant à l'évolution de la situation.

### Conseils de Comportement :

- Sur une route verglacée :
  - Réduisez votre vitesse pour l'adapter aux conditions d'adhérence et limiter les effets d'une perte de contrôle ;
  - Augmentez les distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède ;
  - Adoptez une conduite souple et apaisée en évitant toutes manœuvre brutale, notamment si vous devez freiner ;
  - Anticipez les courbes, les descentes et le franchissement des zones à risques tels que ponts, sous-bois, zones ombragés ou humides, etc.

# Communiqué de presse



## ▪ De manière générale :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer ;
- Privilégiez les transports en commun ;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé ;
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire ;
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ;
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez pas pour vous chauffer que des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc) ou les chauffages d'appoint à combustion en continu (ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence).